

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° 124**  
**De la COMMUNAUTE DE COMMUNES du CANTON de RUMILLY**  
**Le 17 décembre 2014 à 20 h**  
**A la salle des fêtes de BLOYE (74150)**

Nombre de membres en exercice : 45  
Nombre de présents : 38  
Nombre de votants : 44  
Date de la convocation : 10 décembre  
2014

Le 17 décembre 2014 à 20 heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salles des fêtes de BLOYE (74150), sous la Présidence de M. Pierre BLANC, Président.

**Présents :**

M. HECTOR Philippe - MME ROUPIOZ Sylvia – M. ROLLAND Alain – M. COPPIER Jacques – M. SALSON Lionel – M. LOMBARD Roland – M. CARLIOZ Bernard – MME KENNEL Laurence - M. LACOMBE Jean-Pierre – MME VEYRAT-CHARVILLON Sylviane - M. BESSON Henry – M. LAMBERT Jean-François – M. BLOCMAN Jean-Michel – MME VIBERT Martine – M. BECHET Pierre - MME DARBON Danièle - Mme Viviane BONET - M. DEPLANTE Serge - M. FAVRE Raymond - M. VIOLETTE Jean-Pierre – MME HECTOR Sandrine - M. ROUPIOZ Michel - MME CARQUILLAT Isabelle - MME CHARLES Frédérique – M. DEPLANTE Daniel – M. MORISOT Jacques – M. BRUNET Michel – M. FORLIN Thierry - M. PERISSOUD Jean-François - M. BLANC Pierre – MME TISSOT Mylène - M. MUGNIER Joël – M. BARBET André - M. DERRIEN Patrice - M. RAVOIRE François - MME POUPARD Valérie – M. GERELLI Alain - MME GIVEL Marie.

**Excusés :**

- ✓ M. BERNARD Jean-Luc qui a donné pouvoir à M. BLOCMAN Jean-Michel
- ✓ M. Christian HEISON qui a donné pouvoir à Mme Martine VIBERT
- ✓ M. BERNARD-GRANGER Serge qui a donné pouvoir à M. FAVRE Raymond
- ✓ MME CHAUVETET Béatrice qui a donné pouvoir à M. DEPLANTE Daniel
- ✓ MME BOUVIER Martine qui a donné pouvoir à MME CHARLES Frédérique
- ✓ MME ALMEIDA Isabelle qui a donné pouvoir à M. MORISOT Jacques
- ✓ M. HELF Philippe

**Les techniciens de la Communauté de Communes présents :**

- M. Franck ETAIX, Directeur Général des Services,
- M. Alexandre LAYMAND, Responsable du pôle transports déplacements
- M. Yvonnick DELABROSSE, Responsable du pôle eau assainissement,
- Mme Maryline GARCIN, Responsable des ressources humaines
- Mme Caroline D'ACUNTO, Responsable du pôle Accueil/Secrétariat,
- Mme Nathalie CHAVANEL, Responsable du pôle Finances Comptabilité
- Mme Laetitia ALLEON, Chargée de Communication

19h : Le Président remercie les participants de leur présence et ouvre la séance.

- ❑ M. Daniel DEPLANTE a été élu secrétaire de séance.
- ❑ Mot d'accueil de M. Philippe HECTOR, Maire de Bloye

*Monsieur le Maire accueille les participants, et salue la présence du conseil municipal de Bloye venu « en force » et celle de M. Marcel PEILLAT, ancien maire de la commune.*

*La commune de Bloye compte 600 habitants, pour 440 hectares. Un projet de ZAP (zone agricole protégée) est en cours afin de donner de la visibilité et de la pérennité aux 4 exploitations agricoles de la commune et de limiter la pression foncière. Le patrimoine de la Bloye compte trois châteaux, une petite partie des étangs de Crosagny et l'étang de Beaumont d'une surface de 10 hectares. Il salue à cette occasion le Président Syndicat intercommunal de gestion des étangs de l'Albanais (SIGEA) qui est présent. On peut également voir une reproduction exacte de la grotte de Massabielle, réplique de Notre Dame de Lourdes.*

*La commune de Bloye a accueilli le conseil communautaire il y a 5 ans, à la veille du transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes, également un sujet sensible. Ce soir, le conseil communautaire est à nouveau réuni à BLOYE, commune située au carrefour des trois intercommunalités de l'Albanais, pour parler du sujet de fusion des intercommunalités. M. HECTOR fait part de son « attachement » vis-à-vis des économies susceptibles d'être réalisées. Il formule le vœu que « quelle que soit l'issue de cette fusion, les élus s'attachent à ce que le citoyen soit au cœur de toutes les décisions afin de ne pas augmenter les impôts déjà importants ».*

*M. Pierre BLANC remercie le maire pour cet accueil et rappelle que les conseils communautaires sont traditionnellement décentralisés deux fois par an dans les communes. Pour ce soir, le choix de la commune de Bloye est symbolique car cette commune est située au centre de ce territoire de l'Albanais.*

**1. Réforme territoriale, nouveau schéma départemental de coopération intercommunale : vers un regroupement des Communautés de Communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby**

Rapporteur : M. Pierre BLANC, Président

**Rapporteur : M. Pierre BLANC, Président**

**PREAMBULE**

**La loi du 16 Décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales** a notamment décidé de :

- l'achèvement de la carte intercommunale
- la recomposition des Commissions Départementales de Coopération Intercommunale (CDCI)
- **l'adoption (sous l'égide des Préfets) des Schémas départementaux de coopération intercommunale (d'ici le 31/12/2011) avec une « clause de revoyure » en 2015.**
- la création de communes nouvelles (par fusion des communes)
- la création d'une nouvelle catégorie d'EPCI : la métropole (seuil de 400.000 habitants)
- la création du Pôle Métropolitain

**La Loi du 26 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles** (dite Loi MAPTAM) a notamment renforcé le rôle des métropoles.

**Le projet de Loi relative à « la délimitation des régions et aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral » avec notamment une carte à 13 Régions est en cours d'adoption.**

**Le projet de Loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République** (Dite Loi NOTRe) est en discussion au Sénat depuis début décembre 2014 et prévoit notamment un renforcement des compétences pour les Régions (Transports scolaires, collèges, voirie départementale...), la suppression « partielle » des Conseils Généraux et la « rationalisation et le renforcement de l'intégration communautaire autour de bassins de vie » axés sur une taille minimum des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à Fiscalité propre qui passera de 5.000 à 20.000 habitants sauf exceptions (ex : zones montagne...) et la réduction du nombre de syndicats intercommunaux.

Dans ce contexte de réformes territoriales en cours et face à la préparation du prochain schéma départemental de coopération intercommunale qui sera adopté d'ici fin 2015 et aux modifications des périmètres annoncées par le Préfet, les maires de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et de la Communauté de Communes du Pays d'Alby se sont réunis à plusieurs reprises et ont mis en place un calendrier et une démarche de travail visant à adopter une position commune.

Le texte de la délibération proposé ci-dessous a été élaboré par un groupe de travail composé de représentants élus des 2 Communautés de Communes et a été validé par les maires des 2 cantons lors de la réunion du 03 Décembre à Marigny-st-Marcel.

⇒ **Le conseil communautaire se prononce sur la délibération suivante :**

### **PARTIE 1 : Exposé**

Depuis plusieurs années, une réforme territoriale a été engagée dans notre pays.

Elle a pour but d'augmenter l'efficacité de la gestion administrative des territoires et d'en dégager des économies d'échelles indispensables.

Pour réformer en profondeur le « mille-feuille administratif » constitué au fil des décennies, ce projet, mainte fois remanié et amendé, prévoit aujourd'hui de diminuer le nombre de régions, de supprimer à terme certains départements et de renforcer la dimension et le rôle des intercommunalités.

Il est donc apparu essentiel de constituer des intercommunalités et surtout des groupements d'intercommunalités, des « métropoles » de 300 à 400 000 habitants, dynamiques et compétitives, capables de défendre et de développer leur territoire dans la compétition qui ne manquera pas de s'engager au sein de grandes régions dont le siège de décision sera encore plus éloigné des problèmes locaux quotidiens et des différents besoins de financements et d'infrastructures.

Dans notre territoire alpin si particulier, cette ambition métropolitaine ne conduit pas nécessairement au développement d'une métropole urbaine unique avec son modèle périmé de développement centrifuge mais à l'émergence d'une **métropole multipolaire** bien plus adaptée aux ambitions actuelles et futures de développement durable. Une nécessaire et respectueuse complémentarité entre urbanisation et ruralité affirmées, un potentiel de développement économique reposant notamment sur la préservation de paysages naturels exceptionnels.

Nos territoires des Savoie ont su se développer, développer leur industrie, leur agriculture diversifiée, l'exploitation de leurs forêts et leur tourisme pour en faire des piliers d'excellence et ainsi créer des richesses pour le territoire et ses habitants.

Ils l'ont fait sur un modèle de développement particulier qui a fait son succès, non pas en développant des grandes villes, mais autour de pôles économiques locaux extrêmement dynamiques, disséminés sur tout son territoire.

Et c'est tout naturellement sur ce modèle, en respectant et en renforçant **ce schéma multipolaire de développement** que la Directive Territoriale des Alpes du Nord base ses prescriptions pour le développement durable des territoires entre Grenoble et Genève, prescriptions relevant d'un objectif clair :

**« Une ambition métropolitaine dans un espace alpin préservé »**

Cette réforme territoriale est **une opportunité pour accélérer et structurer la mise en œuvre de cette ambition** en vue d'une lisibilité et d'une compétitivité accrues, tant à l'échelle régionale que nationale et européenne.

**Un tel ensemble territorial allant du bassin Annécien au bassin Chambérien, avec en son sein le lac d'Annecy, le lac du Bourget, et les sites non moins exceptionnels des Bauges, non seulement répond parfaitement à cet objectif, mais constitue à l'évidence un modèle de périmètre équilibré de développement, à la fois puissant et raisonné, apte à relever les défis actuels en matière de dynamisme économique, de cadre de vie, et de préservation des espaces naturels si importante pour les générations futures.**

- Une population de plus de 400 000 habitants.
- Deux pôles urbains majeurs : l'agglomération d'Annecy et celle de Chambéry-Aix-les-Bains. Pôles accueillant les grandes fonctions métropolitaines dans les domaines publics et privés, les fonctions de commandement, les services et équipements dans les domaines de la santé, de l'enseignement universitaire, ainsi que les filières d'excellence économique et commerciale.
- Des pôles secondaires : Rumilly, Alby-sur-Chéran, Albens ou le Châtelard  
Ils accueillent les équipements de proximité indispensables: les collèges et les lycées, les établissements de soins et les établissements pour personnes âgées, des grandes et moyennes surfaces, les commerces de proximité, mais aussi les équipements sportifs et culturels ou les transports collectifs urbains ou alternatifs de proximité.  
Ils regroupent un large panel de petites entreprises, ils constituent un fort potentiel de développement local, adapté à cet environnement.
- Des espaces ruraux développant une économie agricole et agroalimentaire diversifiée à forte valeur ajoutée, reposant notamment sur l'élevage et les pâturages.
- Des sites et des espaces naturels et écologiques exceptionnels à préserver.

Avec au sein de cet ensemble :

- Des infrastructures ferrées structurantes pouvant faire fonction de véritable RER après le futur doublement de la voie entre Annecy et Aix les bains.
- Des infrastructures autoroutières remplissant aujourd'hui les fonctions d'autoroute urbaine.
- Des infrastructures routières de qualité.
- Des structures de transport en commun à renforcer.

Des bassins de vie bien identifiés.

L'Albanais par sa géographie puis par son histoire a constitué depuis des siècles un bassin de vie **véritable territoire d'équilibre complémentaire des pôles urbains majeurs d'Annecy et d'Aix-Chambéry comme le précisait bien la Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes du Nord.**

Le renforcement du « pôle centre » de Rumilly, de ses équipements et de ses services, a contribué au développement harmonieux de ce territoire :

- Hôpital et maisons de retraite, services de l'emploi, services sociaux, lycées et collèges, équipements culturels (Centre culturel, salle de spectacle, cinémas, journal local, radio locale), équipements sportifs (Stades, gymnases), équipements de loisirs...
- Gare SNCF
- Service de transports collectifs en voie de réalisation.

Les liens étroits et historiques entre les territoires d'Alby et de Rumilly ont été renforcés par la construction de l'autoroute et de son échangeur faisant de l'axe Rumilly-Alby l'axe principal de nos échanges avec le bassin Annécien et le bassin Aix-Chambéry.

C'est également ce bassin de vie qu'ont acté les pouvoirs publics dans leur périmètre d'intervention pour la gendarmerie et le trésor public par exemple (la « *frontière administrative* » entre les deux départements savoyards empêchant l'extension naturelle de ce périmètre au pays d'Albens).

Il en est de même pour le « nouveau canton » qui regroupe aujourd'hui les deux anciens cantons d'Alby sur Chéran et de Rumilly.

Enfin, les 2 Communautés de Communes ont construit et conforté depuis de nombreuses années la réalité de ce bassin de vie et de développement en agissant ensemble dans de nombreux domaines.

Cette coopération est développée dans la partie 2 annexée à la présente délibération.

Le dynamisme de ses habitants a d'ores et déjà permis au territoire de prendre le virage industriel, en développant son industrie d'une manière remarquable, ceci sans perdre une agriculture performante alors que de nombreux territoires ruraux se sont désertifiés.

**Ce bassin de vie dynamique et en croissance** a par ailleurs largement épousé la géographie de l'Albanais, de sa plaine aux contreforts du massif des Bauges.

**Aujourd'hui l'ouverture des cantons de l'Albanais (Rumilly, Alby, Albens) au Cœur des Bauges est une évidence.**

En effet, au-delà des coopérations développées depuis de nombreuses années dans le cadre du Contrat Rivière du Chéran ou avec le Parc Régional – 7 communes de la Communauté de Communes du Pays d'Alby sont membres du Parc Naturel Régional du massif des Bauges et Rumilly en est l'une des « villes portes » – une structuration à l'échelle de tout un bassin hydro géographique constitue un gage d'une solidarité visible et bien comprise, d'une gouvernance optimisée et efficiente. C'est un périmètre de cohérence incontestable, par ailleurs recommandé par le législateur dans la problématique importante de la gestion globale de la ressource en eau, notamment avec le transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations) au bloc communal avec création d'une taxe spécifique et une administration à l'échelle du bassin versant avec la mise en place d'EPAGES (Etablissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux). On en connaît les conséquences directes ou indirectes sur l'urbanisme, l'assainissement ou le partage des ressources ; en particulier celle de l'eau qui est une vraie problématique du 21ème siècle.

C'est également un périmètre propice aux activités émergentes liées à l'Economie Numérique et du « Savoir », puisque compatibles avec l'attractivité de territoires touristiques préservés et valorisés.

Dans le même temps et dans une logique d'ouverture indispensable à son évolution, tout ce nouveau territoire devra poursuivre et développer ses coopérations avec les agglomérations proches (Annecy et Chambéry), notamment sur les secteurs à fort enjeux comme le développement économique, le transport et les déplacements, et bien sûr le tourisme.

L'avenir de l'Albanais dans son ensemble et de la ville de Rumilly passe effectivement par leur intégration dans un large périmètre métropolitain, seul apte à générer une croissance vraiment significative dans le futur. Mais cet Albanais, consolidé dans son bassin de vie et doté d'une administration cohérente et adaptée à la gestion de ses particularités (rural et petit urbain), renforcera par ses complémentarités, la capacité de croissance du grand pôle métropolitain dont il fait partie.

**En conclusions :**

1. Un territoire constitué par la réunion de l'Albanais (Rumilly, Alby, Albens) et du Cœur des Bauges constitue un véritable bassin de vie avec une dynamique forte dans des domaines qui lui sont propres.  
Il l'a démontré par son développement remarquable ces dernières années, grâce à la volonté de ses habitants et de ses élus.
2. Ce nouveau territoire de l'Albanais, avec sa ville centre de Rumilly et le Cœur des Bauges doit s'inscrire dans le grand pôle économique métropolitain « Annecy-Aix-Chambéry » afin de poursuivre son développement harmonieux dans le cadre d'une compétitivité qui s'impose à tous.

3. Organisé et structuré, ce territoire doit continuer à développer différentes formes de coopération dans l'espace métropolitain d'Annecy-Aix-Chambéry, en tant que « territoire d'équilibre » complémentaire nécessaire.
4. Enfin, par sa cohérence et son échelle, ce nouveau territoire permettra au mieux les regroupements d'intérêts, les mutualisations et les possibles créations de communes nouvelles.

C'est dans ces conditions que les habitants et les élus de ce bassin de vie historique, géographique et naturel allant de l'Albanais au Cœur des Bauges apporteront leurs contributions au développement et au dynamisme de nos pays de Savoie dans le cadre de la réforme territoriale.

#### Au titre des interventions :

M. Pierre BLANC rappelle que depuis création de la Communauté de Communes du canton de Rumilly, les élus travaillent à la création d'un véritable territoire de l'Albanais, notamment avec la Communauté de Communes du Pays d'Alby, au moyen de nombreuses actions communes.

Avec la Communauté de Communes du Canton d'Albens, des liens se sont tissés historiquement à travers la gestion du SITO et du Syndicat de la VEISE.

« Donner une réalité institutionnelle à ce territoire entre deux grandes agglomérations nous a paru une évidence ». C'est la raison pour laquelle les 29 maires ont travaillé pour que cette délibération soit au moins une alternative au projet du Préfet, dont la version provisoire du schéma départemental de coopération intercommunal sera arrêtée au 30 mars 2015.

Une première réunion a eu lieu le 12 novembre 2014 au cours de laquelle a été décidé le projet de fusion des Communautés de Communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby, présenté aux maires le 3 décembre 2014. Les deux communautés de communes étaient d'accord sur le principe que les deux collectivités délibèrent ensemble le même jour à la même heure. Hors la Communauté de Communes du Pays d'Alby ne délibère pas en même temps que nous. De multiples rencontres ont eu lieu avec les maires du Pays d'Alby. Un projet de commune nouvelle sur l'agglomération d'Annecy se dessine pour cette fin d'année, avec 13 communes comptabilisant 145 000 habitants, avec le projet en filigrane d'avoir une agglomération encore plus large.

Lors d'une rencontre avec le Secrétaire Général de la Préfecture de Haute-Savoie, ce dernier a estimé que « la Communauté de Communes du canton de Rumilly a la possibilité de vivre seule ». M. Pierre BLANC affirme que pour les élus de la Communauté de Communes, « ce n'est pas envisageable ».

En effet, Rumilly forme un pôle économique avec Alby-sur-Chéran et Saint-Félix. Il alerte l'assemblée : « Quid du devenir de nos syndicats et coût de leur démantèlement ? Quid de la politique touristique et de l'Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie ? Quid des projets structurants pour notre bassin de vie ? Quid des déplacements ? »

Selon lui, deux choix s'offrent à la Communauté de Communes : intégrer la Communauté d'Agglomération d'Annecy avec un rôle mineur et sans projet de territoire, ou affirmer ce pôle de l'Albanais entre les deux grandes agglomérations, en créant des partenariats très étroits avec les territoires voisins. M. Pierre BLANC déclare solennellement : « Il nous faut afficher nos choix indépendamment de nos partenaires. Rarement, nous, élus locaux de base, avons eu une telle responsabilité sur le devenir de notre territoire. Il s'agit d'une responsabilité rare au bénéfice de nos habitants ».

Il rappelle que lors du conseil communautaire en séance privée du 8 décembre 2014, la Communauté de Communes a eu connaissance de la contribution de la ville de Rumilly. « On a essayé de montrer que la Communauté de Communes était divisée ; cette contribution prouve que la Ville de Rumilly a la même vision des choses et que le territoire parle d'une seule et même voix ».

M. Pierre BECHET indique qu'il proposera d'annexer la contribution de la Ville de Rumilly à la délibération de la Communauté de Communes.

M. Pierre BLANC indique que lors du déjeuner des présidents d'EPCI du bassin annécien qui a eu lieu la veille, il a été sollicité de la part des autres présidents d'intercommunalité pour participer à une étude technique pour dresser un état des lieux de ces fusions, à laquelle la Communauté de Communes du Canton de Rumilly participera.

M. Jacques COPPIER souhaite porter à connaissance de l'assemblée quelques inquiétudes et réflexion sur cette fusion.

« La fusion des communautés de communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby est un projet ambitieux. Mais, le nouvel EPCI ainsi créé sera-t-il solidaire géographiquement ? Quels seront les avantages pour notre Communauté de Communes actuelle au niveau du développement économique et culturel ? Touristique ? Qui va gouverner et avec quelle organisation ? Les économies d'échelles posent question. Dans l'avenir de notre territoire, nous avons le devoir de développer un projet ambitieux pour maintenir les emplois et les services. Le nouvel EPCI devra devenir un outil pour mieux servir ses communes membres et constituer un socle qui devra reposer sur :

- L'augmentation des services à la population
- La réduction des dépenses
- Le travail ensemble. »

Hors, M. Jacques COPPIER exprime son inquiétude car il n'a « pas remarqué un esprit coopératif et solidaire » de la part des élus de la Communauté de Communes du Pays d'Alby. Il craint que certaines communes du Pays d'Alby se rallient à notre territoire « sans enthousiasme » et que ce bassin de vie « reste coupé en deux ».

Il préconise la dotation supplémentaire de moyens financiers ce qui permettrait à la nouvelle entité de prendre son ampleur, avec un effet favorable au travers du reversement du FPIC aux communes.

Il alerte également sur « les problèmes de gouvernance et de pilotage de ce nouveau bassin de vie ».

Selon lui, la diminution du nombre de conseillers communautaires ira de pair avec « des conseillers municipaux qui se sentiront éloignés de cette structure ».

Il conclut : « Pourquoi ne pas se contenter de ce que l'on a ? ».

M. Pierre BECHET est d'avis que « ces questions sont légitimes » et que « l'on doit de se les poser ». Mais il alerte sur le fait que l'on est « à la veille de bouleversements invraisemblables, incroyables ». « L'argent public va devenir encore plus rare et les collectivités ont l'obligation de se réformer. Nous sommes à l'aube d'une vraie réforme territoriale. Le pouvoir de décision est aux Régions qui à l'avenir auront toutes les compétences. Quelle influence sur nos territoires ? Les Départements auront de moins en moins de compétences. Le flux d'argent va passer par les régions. Les communes vivront uniquement des impôts locaux. Elles devront obligatoirement trouver leurs ressources financières autrement que dans les acteurs publics. Les collectivités actuelles sont au bout de leur fonctionnement ». Selon lui, la seule solution est de « créer un pôle métropolitain, une locomotive, avec une concentration de population qui créera l'argent public ». « Notre modèle économique qui a fait la prospérité de l'albanais est lié aux habitants ruraux qui ont fait vivre les usines. Il faut davantage de zones d'activités économiques. Si la Communauté de Communes reste seule, il ne faudra pas plus d'un mandat pour qu'elle rejoigne l'Agglomération d'Annecy. Des rencontres vont avoir lieu avec les maires de Chambéry, d'Aix-les-Bains, et d'Annecy pour exposer notre point de vue. La fusion avec la Communauté de Communes du Pays d'Alby sera difficile mais c'est un passage obligé. Pour cela, les élus communautaires portent une énorme responsabilité mais si on a de vraies convictions pour ce territoire, l'avenir du territoire passera par-là ».

Il conclut en faisant part de sa « conviction » et de son « enthousiasme » pour voter cette délibération qui revêt « tellement d'importance ».

M. François RAVOIRE insiste sur l'importance pour la Communauté de Communes de se regrouper avec d'autres territoires sans quoi « ce sera notre mort annoncée », même si selon lui, « cette avancée vers la CCPA se fera non sans difficultés ». Il annonce qu'il votera également cette délibération « avec conviction et enthousiasme » « pour avancer pas à pas et être plus fort face à l'agglomération annécienne ».

M. Jacques MORISOT sait que « le chemin ne sera pas facile mais qu'il n'est pas possible de faire autrement dans le contexte actuel, avec des territoires qui se regroupent les uns avec les autres ». Selon



lui, l'Albanais est susceptible de constituer « un pôle métropolitain qui a du poids ». « L'opportunité pour la Communauté de Communes de s'agrandir est là ; si elle ne la saisit pas aujourd'hui, son territoire risque d'être rétréci au sens propre comme au sens figuré ». M. Jacques MORISOT met en lumière le caractère « rural » que revêt notre territoire, par le passé, actuellement, et il l'espère, dans le futur, pour que la ville centre de l'Albanais, Rumilly, « puisse compter ». Il remercie « les maires des deux communautés de communes qui ont œuvré pour aller dans le sens de ce territoire ».

Mme Marie GIVEL souligne que pour les élus de Versonnex, commune située au Nord de la Communauté de Communes, « le rapprochement avec la Communauté de Communes du Pays d'Alby représente une grosse responsabilité ». Mais insiste sur la nécessité d'agir maintenant. Elle cite l'expression selon laquelle, « les mariages de raison sont plus solides que les mariages de passion ». Néanmoins, elle fait part de la difficulté pour les maires des petites communes de voir le territoire de l'intercommunalité s'élargir de cette manière.

M. Lionel SALSON s'interroge sur les risques pour la Communauté de Communes d'intégrer la Communauté d'Agglomération d'Annecy.

M. Pierre BLANC explique que se positionner comme étant un territoire d'équilibre entre deux grandes agglomérations est un choix. « Intégrer une grande agglomération, c'est courir le danger de devenir comme la vallée de l'Arve, avec la même reproduction de ce schéma actuellement du côté de Genève. C'est ce qui est ressorti des études qui ont été menées. L'Albanais a un rôle économique à jouer. Quels avantages pour la Communauté de Communes du Canton de Rumilly dans la mesure où l'agglomération d'Annecy n'a pas de projet pour notre territoire ».

M. Pierre BECHET expose que si les communes du canton rallient l'agglomération annécienne, il n'y aura plus d'unité du territoire. « Il n'y a pas de projet de territoire pour la Communauté de Communes ; l'intégration de chaque commune se fera au cas par cas, l'Albanais sera progressivement dilué dans une agglomération. En 2016, les communes seront dispersées et il ne sera plus possible de rejoindre l'agglomération en tant qu'un seul et même territoire ».

M. Pierre BLANC souligne que le territoire de l'Albanais ne se fera pas « contre » l'agglomération d'Annecy car « cela n'aurait pas de sens ». « On présente une vision d'avenir qui renforce tout le territoire, en corrélation avec les territoires voisins ».

Mme Sylvia ROUPIOZ rappelle que la Communauté de Communes a travaillé pendant 10 ans en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays d'Alby autour du SCOT de l'Albanais « donc la cohérence territoriale entre les deux intercommunalités existe déjà ». Elle affirme que « pour valoriser notre territoire au niveau de l'agglomération, nous devons affirmer notre identité territoriale ».

M. Pierre BLANC relate que ce SCOT était le premier de Haute-Savoie à l'époque, car les deux intercommunalités s'accordaient facilement sur un certain nombre de valeurs. « Ce document concrétise une vraie cohérence territoriale, un vrai projet et une réelle ambition de territoire ». Il « partage les inquiétudes de M. Jacques COPPIER devant ce choix » de rejoindre la Communauté de Communes du Pays d'Alby et confirme que « des réponses seront à apporter ». « C'est une première étape ; des analyses financières et techniques pour la gouvernance, pour fusionner, seront indispensables. Mais s'il n'y a pas de choix politique, on n'ira nulle part. Des outils sont à notre disposition pour y parvenir. Cette délibération reprend les termes exacts vus avec la Communauté de Communes du Pays d'Alby. Il n'est pas question que notre intercommunalité prenne le dessus ; on a besoin d'eux. Ce n'est pas une question de rapport de force ».

M. Jean-Pierre VIOLETTE estime que « c'est notre devoir d'exprimer notre avis par rapport à notre rôle d'élu sur ce territoire ».

✓ **DECISION**

Entendu l'exposé de M. le rapporteur,

**Le conseil communautaire,**

**PAR 42 voix POUR  
ET 2 Abstentions (J COPPIER et L. SALSON)**

**SE PRONONCE POUR :**

- **constituer, avec les bassins Annéciens, Aixois et Chambériens, un grand pôle métropolitain compétitif.**
- **un regroupement des Communautés de Communes du Pays d'Alby et du Canton de Rumilly dans le schéma départemental de coopération intercommunale de la Haute-Savoie.**
- **une volonté d'élargissement de ce périmètre à la Savoie sur les Communautés de Communes du Cœur des Bauges et du Canton d'Albens quand elles en exprimeront le souhait.**
- **une étude conjointe de projet de territoire à engager dès janvier 2015 par les communautés de communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby, avec déclinaison des compétences. Les Communautés de Communes du Canton d'Albens et du Cœur des Bauges seront également sollicitées pour y participer quand elles le souhaiteront.**
- **une étude détaillée, dès 2015, des conditions financières, techniques, humaines, etc., du regroupement des Communautés de Communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby, en y associant les Communautés de Communes du Cœur des Bauges et du Canton d'Albens si elles le souhaitent.**

Afin d'ériger en territoire un bassin de vie cohérent, équilibré et harmonieux, associant l'urbanité maîtrisée de Rumilly, d'Alby, d'Albens et de St Félix, aux espaces naturels exceptionnels et préservés des communes rurales du pays d'Alby et du cœur des Bauges, pour participer pleinement, au sein des bassins Annéciens, Aixois et Chambériens à la constitution et au développement d'un grand pôle économique Régional d'intérêt National et Européen.

**Cette proposition est adoptée afin de préserver un territoire moderne pour nos générations futures.**

-----

M. Pierre BECHET relève qu'avec la Communauté de Communes du Canton d'Albens, l'existence des frontières administratives a freiné le nombre de projets susceptible d'être menés ensemble, mais qu'il y a une forte volonté de travailler avec ce territoire. « La Ville de Rumilly a plus de réserves concernant le rapprochement avec la Communauté de Communes du Cœur des Bauges ». Il propose d'ajouter la contribution de la Ville de Rumilly à la délibération.

M. Pierre BLANC approuve l'ajout de cette contribution pour le Préfet.

M. Henry BESSON se félicite de cette position de la Ville de Rumilly.

M. Pierre BLANC prévient que si la Communauté de Communes ne parvient pas à trouver un accord avec la Communauté de Communes du Pays d'Alby, il sera difficile pour elle de rejoindre d'autres intercommunalités (notamment le Canton d'Albens).

Lors de différentes réunions d'élus, M. Pierre BECHET a pu constater l'évolution générale des mentalités « pour avancer tous ensemble, discuter, trouver des situations de regroupement de collectivités, d'échelle acceptables pour les citoyens. Les discussions sont constructives. Toutes les collectivités étudient la possibilité de créer des communes nouvelles pour remplacer les intercommunalités de petites tailles, alors que ce n'était pas le cas auparavant. Les maires d'Annecy et d'Annecy-le-Vieux ont annoncé travailler étroitement ensemble ». Il incite les élus « à se réunir plus souvent pour envisager de nouvelles organisations plus efficaces pour nos habitants », et déclare rester « optimiste » sur ce sujet.

M. Pierre BLANC convient qu'il faudra réfléchir aux communes nouvelles mais de façon concertée.

M. Pierre BLANC constate que 2014 a été « une année particulière avec des confrontations ». « Mais quand on est des gens intelligents et passionnés par le territoire et par l'intérêt général, on arrive à s'entendre pour que l'Albanais avance, contrairement à ce que certains avaient dit ».

Il remercie la ville centre et les communes rurales. Il n'envisage pas son rôle de Président « en avançant seul » mais en étant « porteur d'idées ». « J'espère que c'est dans cet esprit-là que je dirige la Communauté de Communes ». Il remercie également « les services qui travaillent beaucoup et sans lesquels les élus ne pourraient pas avancer ». « Dans la fonction publique, les réformes territoriales créent quelques interrogations et quelques doutes pour le personnel. Faisons attention à tous nos effets d'annonce. Nous devons donner de la visibilité humainement. On réussira ces réformes difficiles dans la mesure où l'on sera capable d'associer le personnel au bénéfice de cette nouvelle organisation ». Il conclut en souhaitant tous ses vœux en cette fin année, « en rêvant de ce territoire d'équilibre » qu'il souhaite à tous.

## PARTIE 2 Annexe à la délibération

*La coopération entre les communes et les Communautés de Communes du canton de Rumilly et du Pays d'Alby s'est concrétisée depuis de nombreuses années, dans les nombreux domaines suivants et pourrait servir de base solide à la construction d'un projet commun à partir d'un état des lieux et d'une politique future à déterminer.*

### I. ECONOMIE

- Industrie-Artisanat-Commerce :
  - Une stratégie de développement et de localisation des zones d'activités économiques (identifiée par le SCOT de l'Albanais) sur le « triangle à enjeux » : Rumilly, Alby et Albens
  - Programme FISAC en cours (Fond d'intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce)
  - Partenariat technique et financier depuis 2005 des Communautés de Communes du canton de Rumilly et du Pays d'Alby, d'Initiative Grand Anecy : plateforme d'initiative locale pour les créateurs et repreneurs d'entreprises)
  - Accompagnement de la démarche Créafil
  
- Agriculture :
  - Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural de l'Albanais (PSADER)
  - Mise en place (en cours de finalisation), d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) sur 4 communes de l'Albanais : Marigny-st-Marcel, Bloye, Rumilly et St-Félix (970 ha classés)
  
- Tourisme :
  - Volet touristique du SCOT et du CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes de l'Albanais)
  - Organisation et promotion de l'offre touristique locale et du réseau des acteurs socioprofessionnels en partenariat avec l'Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie,
  - Valorisation et développement d'un réseau de sites touristiques et patrimoniaux structurants
  - Gestion des sentiers de randonnées : service mutualisé entre les 2 Communautés de Communes depuis 2013
  - Création et financement par les 2 communautés de Communes (au sein du SIGAL) de la maison du vélo (structure professionnel pour la pratique et la promotion du VTT et l'apprentissage du vélo auprès de divers publics)
  - Obtention et animation du label site VTT/FFC pour le territoire de l'Albanais
  
- Actions transversales :
  - Promotion économique :
    - Etude conjointe des 3 Communautés de Communes de l'Albanais (canton de Rumilly, Pays d'Alby et canton d'Albens) en 2009
    - Création d'un site Internet du territoire de l'Albanais Haut-Savoie : [www.albanais-haute-savoie.fr](http://www.albanais-haute-savoie.fr) avec notamment volet économique portail
    - Réalisation d'un livret et d'un schéma d'orientation des acteurs économiques
  - Signalétique économique commune sur les 2 communautés de communes depuis 2012 :
    - Définition des nouveaux périmètres de zones d'activités
    - Mise en place de Relais Information Service
    - signalétique routière et individualisée pour l'accès aux entreprises

- réalisation de l'adressage et coordonnées GPS
- Suivi du Contrat Territorial Emploi Formation
- Mise en place et animation du réseau des acteurs économiques du territoire
- Animation économique (dont 1 poste mutualisé entre les 2 Communautés de Communes depuis 2010)
- Partenariat opérationnel et financier des Communautés de Communes avec le groupement d'entreprises le Comité d'Action Economique « *Rumilly-Alby développement* » qui regroupe une centaine d'entreprises représentative du tissu économique de l'Albanais et qui a pour objet de promouvoir les entreprises existantes, d'identifier les besoins de celles-ci et d'initier des actions collectives.

## II. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

- SCOT (Voté en Avril 2005 par le SIGAL : syndicat mixte regroupant les 2 CCnes) : 8 orientations d'aménagement et de développement du territoire de l'Albanais pour répondre à l'objectif global suivant « **Un développement mieux maîtrisé pour un territoire actif, d'équilibre et de qualité de vie** » :
  - Organiser le territoire sur l'armature ville/bourgs/villages
  - Maîtriser le développement résidentiel et limiter la consommation d'espace
  - Conforter et diversifier l'économie
  - Favoriser un développement commercial complémentaire des pôles annecien et aixois
  - Développer un tourisme de proximité respectueux de l'environnement
  - Organiser la croissance des déplacements
  - Préserver et valoriser les atouts agricoles et environnementaux du territoire
  - Construire une identité du territoire

### **Lancement de la révision du SCOT par le SIGAL : délibération prévue le 08 Décembre 2014**

- PLUi en cours pour chaque Communauté de Communes :
  - lancement de l'élaboration du PLUi par la Communauté de Communes du Pays d'Alby en 2013 (objectif PADD en 2014)
  - lancement prévu de l'élaboration du PLUi par la Communauté de Communes du Canton de Rumilly : mi 2015

## III. LOGEMENT

- Programme Local de l'Habitat (PLH) :
  - élaboration en commun des PLH par les 2 CCnes : approbation PLH par la Communauté de Communes du Pays d'Alby en Mai 2009 et par la Communauté de Communes du canton de Rumilly en Juillet 2009...
  - animation commune des PLH : poste de chargée de mission mutualisé
- Programme d'Intérêt Général (PIG) lancé en 2011 par le SIGAL

## IV. TRANSPORTS-DEPLACEMENTS ET INFRASTRUCTURES

- infrastructure : projet d'amélioration de la liaison Rumilly-Alby avec le Conseil Général de Haute-Savoie

## V. EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

- Enseignement : nouveau collège à Rumilly : ouverture prévisionnelle en 2017 avec accueil d'élèves du canton d'Alby (min. de 250 élèves)
- Equipements sportifs : projet de piscine couverte intercommunautaire : étude de faisabilité réalisée en 2011 par le SIGAL
- Equipements sportifs et de loisirs : la maison du vélo créée par le SIGAL en 2002 (cf point I sur l'économie et le tourisme)
- Signalétique commune en matière d'équipements publics, ZAE, tourisme par le SIGAL (cf point I sur l'économie)

## VI. SERVICES SOCIAUX

- Services à domicile : la plateforme des services à domicile de l'Albanais. Créé, animée et gérée par le SIGAL depuis 2002, la plateforme assure les missions suivantes : la coordination des associations d'aide à domicile, la mise en place et l'animation de formations des salariés, l'aide au recrutement, l'accueil et l'information du public et l'animation du réseau gérontologique de l'Albanais.
- Insertion :
  - Chantiers locaux d'insertion du Pays d'Alby : partenariat opérationnel et financier des 2 Communautés de Communes depuis 2002.
  - Création d'une épicerie sociale par les CCAS des communes de l'Albanais

## VII. ENVIRONNEMENT

- Eau
  - Ressources en eau : le syndicat de la Veïse (créé en 1950) regroupe les Communautés de Communes du Canton de Rumilly (qui en assure la gestion technique, administrative et financière), la Communauté de Communes du Pays d'Alby et la commune d'Albens
  - Contrat rivière Chéran (1997-2008) géré par le SMIAC : syndicat Mixte Intercommunal d'Aménagement du Chéran qui regroupe la Communauté de Communes du Cœur des Bauges en Savoie (14 communes), la Communauté de Communes du Pays d'Alby (11 communes) et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bas Chéran (10 communes).
- Protection et valorisation des milieux naturels sensibles remarquables
  - SIGEA : syndicat intercommunal de gestion des Etangs de l'Albanais (Etangs de Crosagny-Beaumont) : site Natura 2000
  - Plan de gestion des prairies sèches : mise en place par le SIGAL depuis 2003 en partenariat avec ASTER (conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie)
  - Sauvegarde et valorisation des vergers de l'Albanais : soutien (financier) du SIGAL à l'association « cröesons et carmaniules Prés-vergers »
  - Etude des Châtaigneraies de l'Albanais en 2012 réalisée par le SIGAL en partenariat avec l'ONF.

- Déchets : le SITO (Syndicat mixte interdépartemental de Traitement des Ordures de l'Albanais, créé en 1973) regroupe les Communautés de Communes du Canton de Rumilly, du Pays d'Alby et du Canton d'Albens soit 37 communes et 49.000 habitants (en 2011)

## VIII. GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT LOCAL

- Développement local
  - Contrat Global de Développement 2001-2006 (29 actions réalisées dont 17 pérennisées)
  - CDDRA de l'Albanais 2009-2015 (programme en cours de 23 actions)
- SIGAL :
  - Syndicat mixte regroupant les Communautés de Communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby créé en 2001 en charge du SCOT de l'Albanais et des actions du Contrat de Développement Rhône-Alpes (2009/2015) et des actions pérennisées du contrat global de Développement (2001/2006)
  - 3 postes mutualisés pour : l'animation du CDDRA, le PSADER, le CLD, le FISAC, le SCOT, le PLH, l'économie...

\*\*\*\*\*